



Objet : Prestations de service – cours d'anglais dans les écoles d'Olette

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°178-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Madame Josette PUJOL, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3<sup>ème</sup> alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU que les élèves de l'école d'Olette bénéficient de cours d'anglais ;

VU le devis proposé par Madame Susan RAMOND, intervenante en anglais, dans les écoles d'Olette pour l'année scolaire 2022/2023 ;

Considérant qu'il convient d'établir une convention de prestations de services pour les élèves des écoles d'Olette.

#### DÉCIDE

Article 1 : De procéder à la signature de la convention de prestations de services pour les élèves des écoles d'Olette pour l'année scolaire 2022/2023 avec Madame Susan RAMOND, intervenante en anglais, 6 Carrero de la Clau Major, 66500 TAURINYA.

Article 2 : Dit que les prestations de services s'étendent sur 3 mois, du 6 janvier au 31 mars pour l'année scolaire 2022/2023, le coût pour deux séances de 45 minutes étant de 25 €. Le montant des prestations s'élève à : 25 € x 11 semaines = 275 €

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 28/11/2022.

La Vice-Présidente,  
Josette PUJOL.





## DEVIS

Nom : Ecole Maternelle et Primaire d'Olette

Adresse : rue de la Libération, 66360, Olette

Téléphone : 06 46 50 58 34

Cours : 1 séance de 45 minutes par semaine en maternelle  
1 séance de 45 minutes par semaine en primaire

Dates : Du 6 janvier au 17 février et du 10 au 31 mars 2023

Montant : 25 euros pour 2 séances de 45 minutes

Soit 11 x 25€

TOTAL : 275€

Date du devis : 25 novembre 2022

Susan RAMOND  
6 Carrero de la Clau Major  
66500  
TAURINYA  
06 46 50 58 34  
04 68 96 08 31  
[RAMONDMS@aol.com](mailto:RAMONDMS@aol.com)

Par délégation du Président,  
La Vice-Présidente,  
Josette PUJOL



Numéro de SIRET : 44987577200013